



# COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

Site Internet : [www.icj-cij.org](http://www.icj-cij.org)

## Communiqué de presse

Non officiel

N° 2009/21

Le 22 mai 2009

### **Questions concernant l'obligation de poursuivre ou d'extrader (Belgique c. Sénégal)**

#### **Demande en indication de mesures conservatoires**

#### **La Cour rendra son ordonnance le jeudi 28 mai 2009 à 10 heures**

LA HAYE, le 22 mai 2009. La Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal des Nations Unies, rendra le jeudi 28 mai 2009 son ordonnance sur la demande en indication de mesures conservatoires présentée par la Belgique en l'affaire relative à des Questions concernant l'obligation de poursuivre ou d'extrader (Belgique c. Sénégal).

Une séance publique se tiendra à 10 heures dans la grande salle de justice du Palais de la Paix à La Haye, au cours de laquelle le président de la Cour, M. Hisashi Owada, donnera lecture de l'ordonnance de la Cour.

#### Historique de la procédure

Le 19 février 2009, la Belgique a introduit une instance devant la Cour contre le Sénégal au motif qu'un différend «oppose le Royaume de Belgique et la République du Sénégal en ce qui concerne le respect par le Sénégal de son obligation de poursuivre» l'ancien président du Tchad Hissène Habré «ou de l'extrader vers la Belgique aux fins de poursuites pénales». Le Royaume de Belgique a également présenté une demande en indication de mesures conservatoires tendant à protéger ses droits en attendant l'arrêt de la Cour sur le fond (voir communiqué de presse n°2009/13).

Deux tours d'observations orales consacrées à cette demande se sont tenus du lundi 6 au mercredi 8 avril 2009 au Palais de la Paix à La Haye, siège de la Cour.

A l'issue du second tour d'observations orales de la Belgique, le 7 avril 2009, son coagent a énoncé comme suit les mesures conservatoires demandées par cet Etat :

«La Belgique prie respectueusement la Cour d'indiquer les mesures conservatoires suivantes : il est demandé à la République du Sénégal de prendre toutes les mesures en son pouvoir pour que M. Hissène Habré reste sous le contrôle et la surveillance des autorités sénégalaises afin que les règles de droit international dont la Belgique demande le respect puissent être correctement appliquées.»

A l'issue du second tour d'observations orales du Sénégal, son coagent a conclu comme suit au nom de son gouvernement :

«Le Sénégal prie respectueusement la Cour de rejeter les mesures conservatoires demandées par la Belgique le 7 avril 2009.»

\*

#### NOTE À LA PRESSE ET AU PUBLIC

1. La séance publique se tiendra dans la grande salle de justice du Palais de la Paix à La Haye, Pays-Bas. Les téléphones portables et les bips sont admis dans la salle à condition d'être éteints. Tout appareil en infraction sera temporairement confisqué.

2. Une **procédure d'accréditation** est en vigueur pour les **représentants des médias**. Les détails de cette procédure sont fournis dans l'avis aux médias accompagnant le présent communiqué de presse. **La procédure d'accréditation sera close le mardi 26 mai 2009 à minuit.**

3. Une procédure d'admission est en vigueur pour les **visiteurs individuels** (à l'exception des représentants du corps diplomatique) et les **groupes**. Ils sont priés de **s'annoncer au préalable** en remplissant le formulaire mis à leur disposition sur le site Internet de la Cour (à droite de l'écran, sous «Calendrier», cliquer sur «Assister à une audience», puis sur «Formulaire en ligne» sous les rubriques «Admission des visiteurs individuels» ou «Admission des groupes»). **La procédure d'admission sera close le mardi 26 mai 2009 à minuit.**

4. A la fin de la séance, un communiqué de presse, un résumé de l'ordonnance, ainsi que le texte intégral de celle-ci, seront distribués. Tous ces documents seront simultanément disponibles sur le site Internet de la Cour.

---

#### Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)  
MM. Boris Heim et Maxime Schoupe, attachés d'information (+31 (0)70 302 2337)  
Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)  
Mme Barbara Dalsbaek, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)